

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Fonction publique: " le plan progressif de régularisation se fait de manière régulière et équitable "

CM
Libreville/Gabon

À l'issue de la réunion entre le Comité de pilotage du forum de la Fonction publique et les leaders syndicaux où des incompréhensions ont été soulevées au niveau de l'évolution du plan progressif de régularisation des situations administratives des agents publics, la ministre de la Fonction publique Madeleine Berre, assistée de sa déléguée Aubierge Sylvine Ngoma, a reçu hier les membres du Comité de pilotage pour une mise au clair quant à la mise en œuvre dudit plan. S'agissant des inégalités tant dénoncées par les leaders syndicaux sur les recrutements, la ministre a déclaré que le plan progressif de régularisation se fait de manière régulière et équitable.



Photo: CM
La ministre de la Fonction publique, Madeleine Berre, son équipe (g) et les membres du comité de pilotage du forum de la fonction publique, hier à Libreville.

" Les inégalités relevées par nos partenaires n'en sont pas en réalité puisque nous respectons la méthodologie que nous avons arrêtée. Mais il se trouve que la plupart des présalaires et sorties écoles se trouvent dans certains départements ministériels. Le fait de les prendre en compte ne traduit pas une certaine inégalité mais plutôt le fait qu'ils sont dans la liste du cadrage budgétaire. Les rythmes et les niveaux de l'exécution de ce plan ne sont liés qu'aux contraintes budgétaires

mais n'altèrent cependant pas la volonté du gouvernement d'aller jusqu'au bout ", a-t-elle expliqué. En ce qui concerne la problématique des retraités, la ministre a rassuré le Comité sur le fait que la préoccupation des retraités était également une priorité du plan d'action validé. " Le gouvernement a initié depuis janvier une réflexion sur la faisabilité de l'arrimage des pensions afin d'apporter une réponse concrète aux retraités ", a souligné le membre du gouvernement.

Pâques: dimanche 4 et lundi 5 avril, fériés, chômés et payés

LE ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation professionnelle, Porte-parole du gouvernement, informe les employeurs et travailleurs ainsi que toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées du 4 avril et du 5 avril 2021, marquant respectivement Pâques et lundi de Pâques, sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.

Le clin d'œil de Lybek



Eaux et Forêts: les agents grévistes n'en démordent pas

Charly NYAMANAGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

“L A forêt brûle, les eaux bouillonnent”. C'est désormais au rythme de ce slogan que fonctionne l'administration du ministère en charge des Eaux et Forêts, paralysée par une grève déclenchée depuis plus d'un mois, par les agents réunis au sein des structures syndicales de ce département: le Syndicat national des professionnels des eaux et forêts (Synapef) et le Syndicat national des gestionnaires des ressources naturelles (Synagren). N'ayant pas obtenu satisfaction par rapport à leurs revendications (paiement des arriérés de 7 mois de la prime sectorielle, amélioration des conditions de travail...), les agents grévistes ne décolèrent pas. À la faveur d'un point de presse qu'ils ont tenu hier à Libreville, un appel a été

lancé par le secrétaire exécutif du Synagren, Serge Julot Nguema-Asseko. C'était à l'endroit de "tous les personnels du ministère qu'il est plus que temps d'être debout comme un seul homme pour que notre souffrance prenne fin. La grève générale illimitée continue jusqu'à la satisfaction des revendications légitimes des personnels". Ce, malgré la menace brandie par la tutelle de suspendre les salaires de plus d'une centaine d'agents qui sont en permanence devant le piquet de grève. "Le 29 mars 2021, Monsieur le ministre Lee White a publié une note à l'attention des agents grévistes portant suspension de leurs salaires du mois d'avril sur l'unique motif d'exercice du droit de grève pourtant reconnu en République gabonaise", a fait remarquer, ironique, le secrétaire exécutif du Syndicat national des gestions des ressources naturelles.



Photo: BOTOUNOU
La déclaration des agents grévistes du ministère des Eaux et Forêts, lue ici par un responsable syndical, hier à Libreville.

